Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01C_URB-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

C.C.HAUT-BÉARN
75260
16 JUIN 2025
Service Gestionnaire : Pôle Urb.
Service Associés : Urb Planif
Autres :

Pau, le 10 juin 2025

Monsieur le Président
Communauté de Communes
du Haut Béarn
12 place de Jaca
BO 67
64402 OLORON STE MARIE Cedex

N/Réf. : PAU/VM-MG/2025-113971

Contact : Véronique MABRUT
✆ 05.59.80.79.25 - ✉ veronique.mabrut@eau-adour-garonne.fr

Objet : Avis de l'agence de l'eau Adour-Garonne sur le PLUi du Haut-Béarn

Monsieur le Président,

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) constitue un outil stratégique essentiel pour planifier les trajectoires d'aménagement à l'échelle intercommunale. Dans un contexte de changement climatique et de tensions croissantes sur la ressource en eau, l'agence de l'eau Adour-Garonne souhaite vous faire part de son analyse à la lecture de l'ensemble des pièces constitutives du PLUi du Haut-Béarn.

Plusieurs orientations positives méritent d'être soulignées. Le document affiche une volonté claire de préserver les réservoirs de biodiversité, notamment les zones humides, forêts anciennes, prairies remarquables. La prise en compte des continuités écologiques via des zonages spécifiques (Nce, Ace), la protection de 1 022 ha de zones humides, la mise en place de prescriptions graphiques le long des cours d'eau, ainsi qu'une zone tampon inconstructible de 10 m, constituent des éléments notables. L'intégration de la gestion des eaux pluviales dans le règlement et OAP, la protection des captages, en particulier ceux non encore couverts par une DUP, ainsi que les orientations visant à préserver les zones de pleine terre dans les projets d'aménagement, vont également dans le bon sens.

Toutefois, malgré ces points d'appui, l'agence de l'eau considère que les ambitions environnementales du document restent encore en retrait par rapport aux enjeux. Le diagnostic sur les enjeux milieux, mais aussi eau potable et assainissement reste livresque et explique le fait que les orientations manquent de précisions et de traductions opérationnelles. Peu d'objectifs sont formulés de manière chiffrée ou localisée, ce qui limite leur portée concrète. La gestion quantitative et qualitative de l'eau est peu développée au-delà des aspects liés aux captages et aux eaux pluviales alors que le développement démographique de ce territoire est clairement affiché dans le PLUi. La préservation des zones humides est évoquée mais l'état de la connaissance de ces milieux remarquables et vulnérables n'est pas abordé.

Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01C_URB-DE

Aucun lien direct n'est établi avec les documents de planification de l'eau à l'échelle du bassin, notamment le SDAGE à défaut d'un SAGE sur le Haut-Béarn. Par ailleurs, les activités agricoles et forestières sont principalement envisagées sous l'angle de « l'entretien paysager », sans reconnaissance claire de leurs rôles multiples pour la santé des écosystèmes, la résilience alimentaire ou encore l'adaptation au changement climatique, et en particulier le stockage de l'eau. Les notions d'agroécologie ou de solutions fondées sur la nature ne sont pas abordées, alors même qu'elles représentent des leviers essentiels.

En l'état, si certaines intentions sont intéressantes, leur portée reste insuffisante face aux enjeux du territoire. Aussi, l'agence de l'eau Adour-Garonne émet un avis réservé sur le PLUi du Haut-Béarn et invite à approfondir les objectifs environnementaux du PLUi et à renforcer leur dimension opérationnelle.

La trajectoire donnée par ce document doit être plus ambitieuse sur un territoire où le débit des cours d'eau ne cesse de diminuer (voir ci-dessous la moyenne annuelle du débit journalier du gave d'Oloron à Oloron – source MAKAHO (inrae.fr) et où la température à 2050 aura augmenté de 2,2°C.

Mon équipe et moi-même restons à votre disposition pour accompagner les réflexions à venir sur ces sujets.

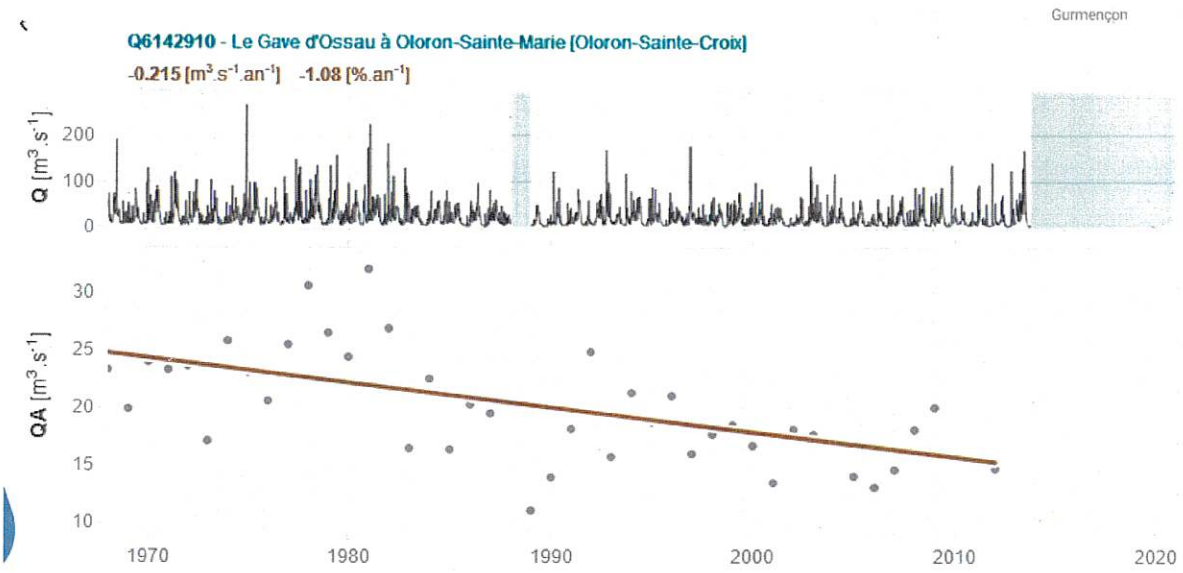

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Véronique MABRUT
Directrice de la délégation Adour et côtiers